

DÉCI ET UNITES DÉPARTEMENTALES

**BILAN DES ACTIONS
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
EN ÎLE-DE-FRANCE**

2017

DIRECCTE D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Bilan 2017 de l'activité de la Direccte en matière de développement économique

Les missions développement économique de la DIRECCTE, exercées au sein de son Département « Développement économique, compétitivité, international », s'appuient sur l'ensemble des missions des pôles 3E, aussi bien à travers son unité régionale qu'en proximité en lien avec ses unités départementales. L'expertise développée grâce à cette complémentarité et le retour d'expérience ont permis d'orienter l'action vers l'accompagnement des réformes structurelles telles que la compétitivité par l'innovation et le numérique, le soutien à la croissance des PME et ETI, ou encore le renforcement de l'attractivité de la France.

La mission d'accompagnement des entreprises, à chaque étape de leur évolution, a pour enjeu le soutien à la création et le développement des entreprises, ainsi que la compétence des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi, tout en anticipant et en accompagnant les mutations économiques auxquelles les entreprises font face.

Aussi, au-delà du bilan stricto-sensu de l'activité de l'action développement économique, cette note trimestrielle met en lumière la valeur ajoutée de l'activité conduite l'année passée, au regard des enjeux franciliens et de la connaissance des entreprises par la DIRECCTE.

Les visites d'entreprises



Les visites d'entreprises, réalisées par les chargés de mission développement économique de la Direccte, constituent la force et l'originalité de l'action de la Direccte en faveur du tissu économique francilien.

Ces visites se font sur site, par un entretien avec le dirigeant d'entreprise permettant d'aborder l'ensemble des problématiques de son activité, et dans le cadre de confidentialité et de neutralité que garantit l'Etat.

Cette mission s'effectue en lien étroit avec les unités départementales. Les visites d'entreprises peuvent être sollicitées par tout type d'entreprise de la start-up à l'ETI [auprès du correspondant PME de chaque département](#). Cette offre de service, gratuite et confidentielle, s'effectue sur la base d'un diagnostic 360° sur l'ensemble de l'activité de l'entreprise (business plan, financement, ressources humaines et recrutement, volet

commercial, concurrence, exportation, intelligence économique...).

En parallèle, les chargés de mission effectuent une prospection active pour détecter des entreprises remarquables sur les thématiques porteuses d'innovation et de compétitivité.

Point d'entrée dans le dispositif régional de soutien aux entreprises, les visites permettant à la fois de :

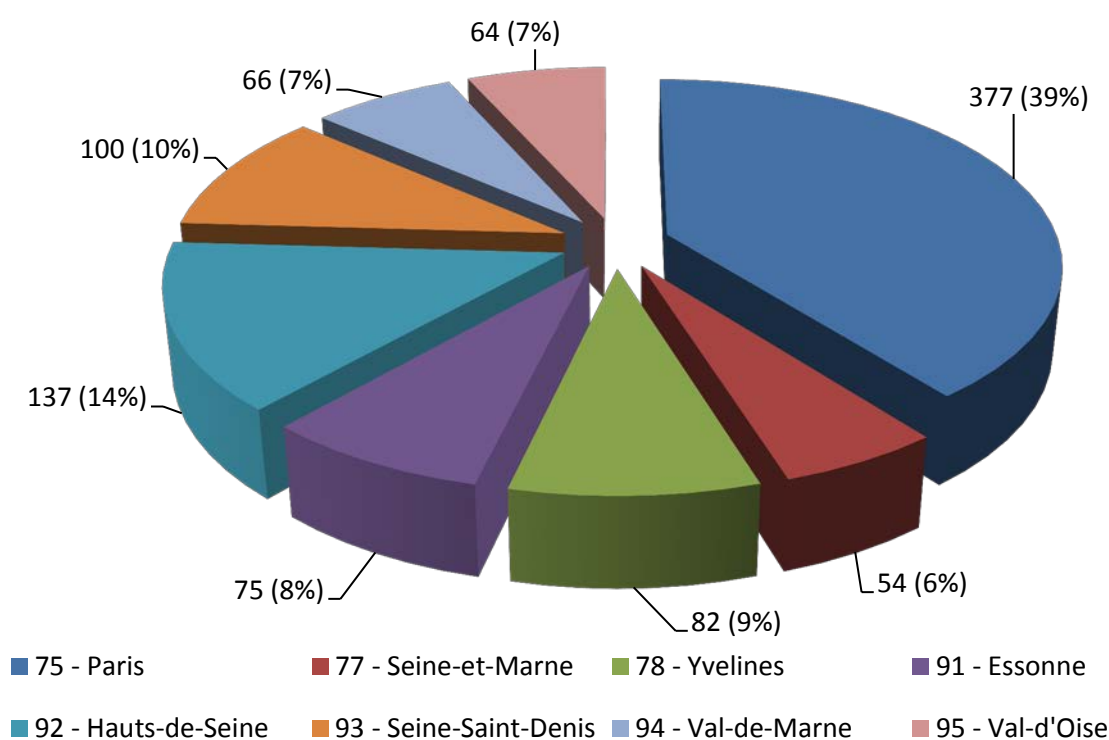
- Connaître de manière approfondie du **tissu économique en lien avec les filières prioritaires** (alimentaire, automobile, aéronautique, numérique, éco activités, santé-biotech, tourisme et sport) tout en étant le **relai de proximité pour les entreprises** des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour les soutenir dans leur croissance ou faire face à leurs difficultés.
- Avoir une **vision de terrain des entreprises et de leurs problématiques** et de les faire remonter aux ministères en charge de l'économie et de l'emploi.

Les visites d'entreprises réalisées sur les départements en 2017

En 2017, 995 visites d'entreprises ont été effectuées par les 35 chargés de mission, dont 250 ont concerné des ETI-pépites. La répartition de ces

visites par département francilien et par typologie de visites est présentée par le graphisme ci-après.

Les 955 visites, par département francilien



La **répartition géographique des visites** apparaît similaire à celle de l'année passée. Le prisme parisien et altoiséquanais s'explique par les sollicitations des entreprises elles-mêmes, dans le cadre de dispositifs pour lesquels la Direccte rend un avis (crédit impôt innovation, entreprises du patrimoine vivant, assurance export, CCEF...).

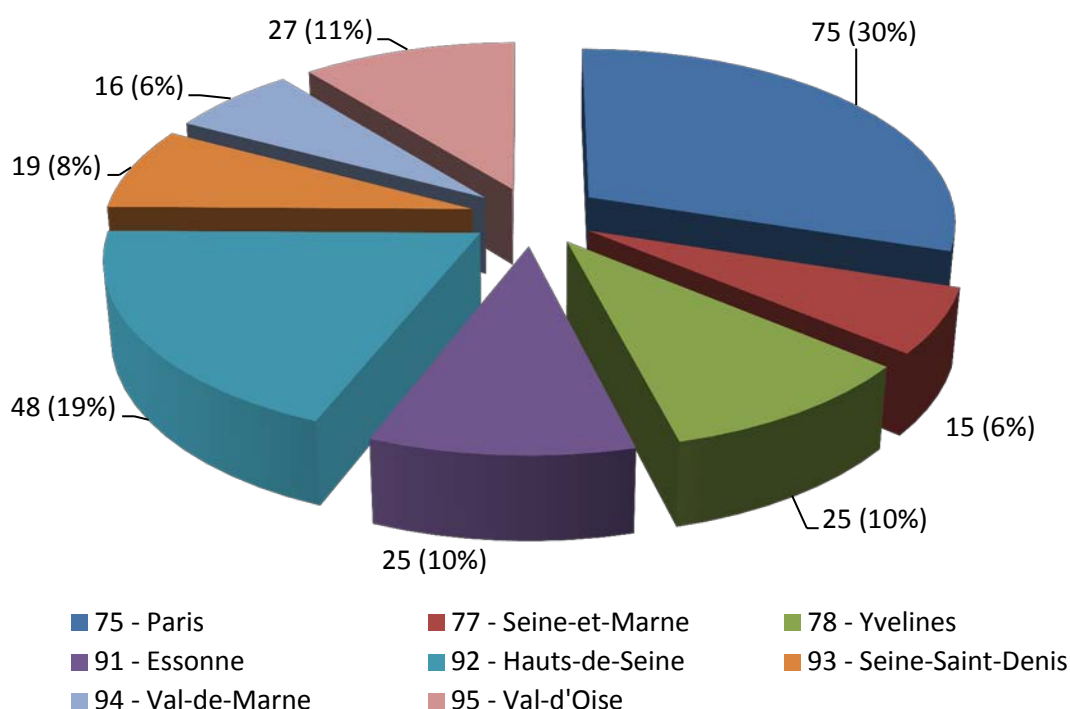
Ces avis représentent un nombre relativement important de sollicitations et s'accompagne systématiquement d'une visite de l'entreprise. Le tissu économique de Paris et des Hauts-de-Seine, corollaire de l'attractivité de ces territoires pour l'implantation d'entreprises et de l'écosystème riche, induit de facto une proportion élevée des sollicitations sur ces départements.

Les visites d'ETI-pépites réalisées sur les départements en 2017

Le terme de « ETI-pépites » vise à identifier les entreprises dynamiques et porteuses de croissance du territoire.

Elles font l'objet d'un suivi annualisé et personnalisé par les chargés de mission développement économique de la Direccte.

Les 250 ETI-pépites visitées, par département francilien



La part des ETI-pépites dans les visites est inférieure en 2017 (26%) à ce qu'elle était en 2016 (32%). Pour autant, cette baisse apparente a été compensée par la conduite de 159 entretiens avec des ETI et PME de croissance dans le cadre du lancement du fonds EIFFEL CROISSANCE DIRECTE (lancé officiellement le 8 septembre 2017), sur la base du fichier ETI-pépites constitué depuis la création de la Direccte. Ce fonds de financement innovant est doté d'un capital de 300M€ à terme, visant à accorder des prêts à 100 PME ayant des projets de développement mais rencontrant des difficultés d'accès aux financements bancaires.

Plusieurs entreprises ont bénéficié dès 2017 à un financement par ce fonds.

L'analyse de la répartition par département de la part des visites consacrées aux ETI-pépites met en évidence que si le nombre d'ETI parisiennes ayant fait l'objet d'une visite est en valeur absolue le plus important, le département de Paris ne compte proportionnellement que près de 20% des **visites consacrées à des ETI-pépites** contre une **moyenne régionale de plus de 26%**. Pour plusieurs autres départements, ce taux est largement supérieur : jusqu'à plus de 42%.

Les visites liées à l’instruction d’avis

Parmi les visites effectuées par la Direccte, une part notable est conduite dans le cadre d’une demande de l’entreprise pour bénéficier d’un dispositif mis en place par l’État (crédit impôt innovation, entreprises du patrimoine vivant, assurance export, titres de séjour), et conduisent à émettre un avis de la Direccte.

❖ Les saisines de **Crédit impôt innovation** sont en **augmentation de 13% entre 2016 et 2017**. Réservé aux PME et imité à 20% des dépenses présentées dont le montant est au plus 400 000€, ce dispositif vise à soutenir l’innovation des entreprises et accroître les retombées du crédit impôt recherche sur la croissance et l’emploi. Ces saisines représentent environ 40% de l’ensemble des demandes nationales. Cela la témoigne de la capacité d’innovation des PME franciliennes, hors service et procédé ou production sur mesure qui en sont exclus.

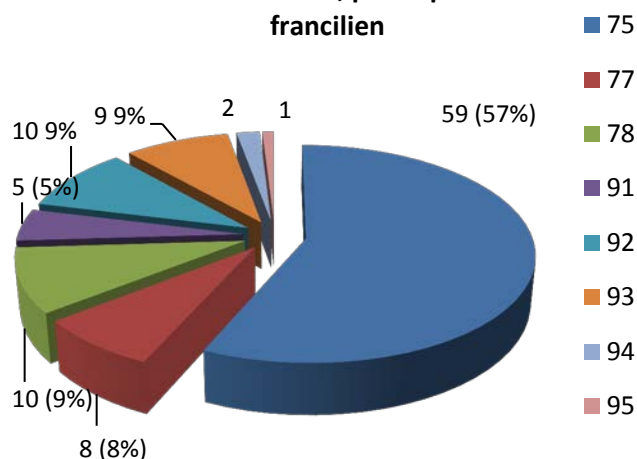
Pour en savoir plus sur le Crédit impôt innovation : <http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation>

❖ Les avis rendus au titre du **label d’État Label Entreprise du patrimoine vivant (EPV)** sont en **augmentation de 34%** par rapport à 2016 (99 contre 74), 80% entreprises ayant au final obtenu le label sur l’année 2017.

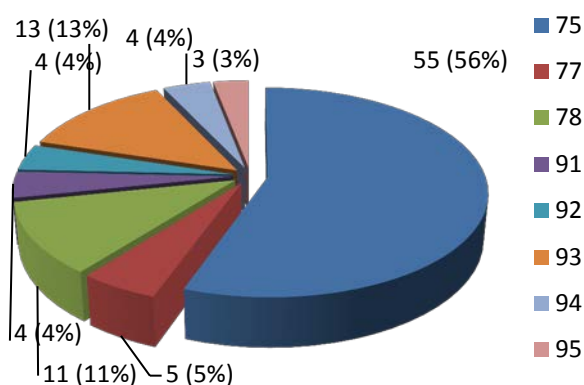
Gage d’excellence pour les entreprises artisanales et industrielles distinguées sur leurs critères de savoir-faire rare, patrimoine économique et notoriété, le label procure de nombreux avantages (fiscales, soutien par Business France dans la volonté d’exportation, aide au financement par la SIAGI et BPIFrance) ainsi qu’un appui opérationnel pour créer et saisir des opportunités d’affaires, inciter à innover et d’une manière générale conforter leur croissance, assurer le développement de l’emploi et leur transmission.

La Direccte a élaboré en 2017 un plan ambitieux visant à renforcer sur la durée son action sur le label EPV. L’Île-de-France compte 306 entreprises labellisées, soit près de 22% du niveau national,

Les 104 saisines CII, par département francilien



Les 99 visites EPV, par département francilien



celui-ci concernant 65 000 emplois et un chiffre d’affaires cumulé de 14 Mds€.

Accéder au rapport d’activité 2017 du label EPV <http://www.patrimoine-vivant.com/fr/news/show/328>

❖ Les avis sur les **demandes d'assurance export**, dispositif de garantie publique transféré au 1^{er} janvier 2017 de la Coface à BPIFrance assurance export) sont en diminution de 16% par rapport à 2016 (**165 avis sollicités et rendus** contre 197 en 2016).

L'aide à l'export au sens large (avis assurance export et avis sur les candidatures Conseillers du commerce extérieur de la France), avec **au total 286 avis formulés**, représente **30% des visites d'entreprise en 2017**. Cela atteste de la dynamique des entreprises franciliennes en termes d'internationalisation, fort levier de compétitivité.

Pour en savoir plus sur les garanties à l'export <http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International2/Assurance-Export>

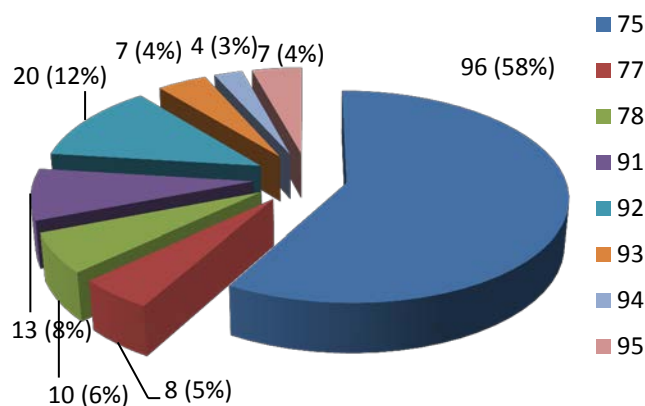
❖ Dans le cadre du renforcement de l'attractivité du territoire français pour les talents étrangers (loi n° 2016-274 du 7 mars 2016), **une mission régaliennne a été confiée aux pôles 3E** des Direccte d'instruction de certains types de **titres de séjour** (carte « entrepreneur/commerçant ») pour les étrangers visant de créer une activité économique en France.

252 dossiers ont été instruits par la Direccte sur une période de 6 mois suite à saisine des préfectures franciliennes ou des ambassades/consulats.

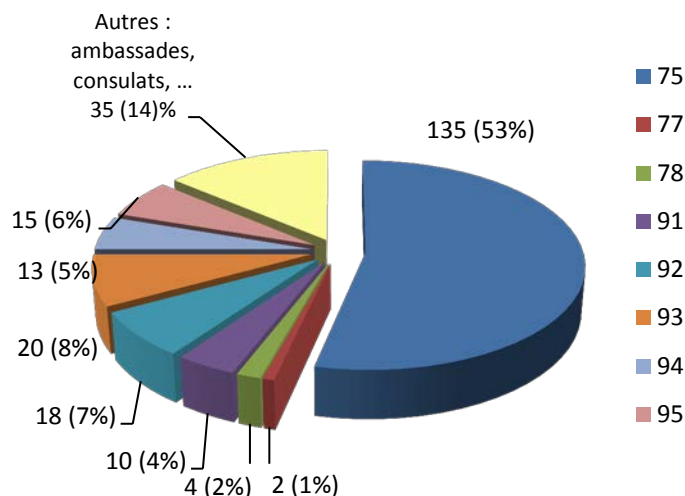
La Direccte intervient également pour avis dans le cadre des obtentions de titres de séjour « Passeport Talent » pour les créateurs d'entreprises et les investisseurs. Concrètement, la Direccte fournit une appréciation de la viabilité économique du projet d'entrepreneuriat.

Enfin, le dispositif **French Tech Visa** est ouvert depuis le 15 juin 2017. La Direccte intervient sur le volet concernant les fondateurs de startup internationaux. Ce dispositif vise, en s'appuyant sur le support juridique des passeport-talent, à mettre en place une procédure simplifiée et accélérée de délivrance de titre de séjour pour s'établir en France.

Les 165 avis "assurance export" instruits, par département francilien



252 avis rendus sur les saisines portant sur des demandes de "titre de séjour"



L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en projet d'investissement

Les entreprises en difficultés : le dispositif de redressement productif

La démarche d'amélioration de la détection et d'accompagnement des **entreprises en difficulté de moins de 400 salariés** impulsée par le commissaire au redressement productif (CRP), s'appuie sur les expertises des différents services, avec la Direccte comme chef de file.

En 2017 ce suivi « **redressement productif** » a concerné :

- Pour les dossiers ouverts en 2017 et toujours en instance au 31 décembre : 8415 emplois sont concernés pour un total de 33 dossiers.
- Pour les dossiers sortis en 2017 : 23 dossiers ont été traités représentant 833 emplois salariés en entrée. Le suivi rapproché des entreprises par les différents acteurs a permis d'en sauvegarder 698.

L'identification de ces entreprises est issue soit des CODEFI/cellules de veille économique, des demandes d'activité partielles récurrentes effectuées auprès des Unités départementales de la Direccte, lors d'une visite d'entreprise ou par sollicitation de l'entreprise elle-même via le [correspondant PME de la Direccte](#).

Le nombre de dossiers départementaux suivis au titre du redressement productif traduit aussi bien la spécificité des cas d'entreprises qui se présentent que le dynamisme du réseau d'animation départemental, en particulier au sein des comités départementaux de suivi.

Les entreprises en développement : le référent unique à l'investissement.....

Au travers du dispositif de **référént unique à l'investissement (RUI)** et de la coordination entre les pouvoirs publics, les PME et ETI sont accompagnées sur toutes les composantes que peuvent présenter un projet d'investissement.

Ce dispositif permet en particulier d'accompagner des entreprises souhaitant **relocaliser leur activité, ou étendre leur capacité de production**, grâce notamment à des aides à la ré-

industrialisation (ARI), la prime à l'aménagement du territoire (PAT), ou des aides et financements régionaux.

En 2017, 11 nouveaux dossiers ont été suivis par la Direccte (d'autres administrations suivent également des dossiers selon leur « domaine de compétence » : PRE, Business France, DRIEE, notamment) pour un **nombre d'emplois créés prévu de plus de 940**.

Fait marquant : le financement des PME



Impulsion par la Direccte du fonds Eiffel Croissance directe

La création de ce fonds privé « Eiffel croissance directe » est un **exemple fructueux de collaboration public-privé**, pour lequel la Direccte a fourni en amont un travail préparatoire conséquent.

Depuis 2 ans, la DIRECCTE a mené un **important travail d'audit et d'analyse des besoins de financement des entreprises**, pour identifier les freins au développement d'une offre de financement obligatoire dédiée aux PME de croissance.

Les résultats de l'ingénierie de projet associée ont convaincu des acteurs institutionnels de premier rang, **AG2R La Mondiale, la BRED et HUMANIS**, d'investir **115 M€** dans un tel fonds de financement.

L'aboutissement de cette approche partenariale a également été rendu possible grâce au soutien de la Préfecture des Hauts-de-Seine et du **Fonds Européen d'Investissement** (50 M€ de garantie, a minima, pour les investisseurs privés dans le cadre du **Plan Juncker**).

Le **gérant d'actifs Eiffel Investment Group** a été sélectionné par la DIRECCTE, lors d'un AMI, pour créer juridiquement ce fonds privé et en expérimenter la gestion pendant 15 ans (analyse des

PME, financement, suivi du portefeuille, remboursement des investisseurs). **Un objectif de ce projet pour la DIRECCTE sera plus largement de rendre ce modèle économique pérenne, sans soutien public**, pour Eiffel d'ici 2019 afin d'inciter d'autres acteurs privés à répliquer seuls ce type de fonds au niveau national.

Officiellement **lancé en septembre 2017 Eiffel Croissance directe** est opérationnel : **près de 175 PME ont déjà déposé une demande de financement**. Entre un et deux mois sont nécessaires à l'analyse d'un dossier par le gérant d'actifs, **9 PME** ont déjà été financées dans les premiers mois suivant le lancement du fonds, représentant **33 millions d'euros de prêts**.

A terme, pour 2019, le fonds ambitionne de réunir de nouveaux investisseurs privés et de financer les investissements de **100 PME franciliennes (CA entre 5 et 50 M€), avec des prêts en moyenne de 3 M€, d'une maturité pouvant atteindre 10 ans, avec un différé de remboursement de plusieurs années en fonction des besoins exprimés par chaque entreprise**.

Impulsion par la Direccte du Swave, incubateur dédié aux start-ups des Fintech

La Direccte a impulsé un incubateur dédié aux **start-ups de la Fintech**, nommé Le Swave, avec l'objectif de proposer une plateforme d'innovation ouverte et indépendante, susceptible de sélectionner des start-up de Fintech à fort potentiel et d'accélérer leur maturation afin d'en faire de secteurs clefs des nouveaux modes de financement de notre économie.

Ce projet a été piloté par préfecture des Hauts-de-Seine avec la Direccte, grâce à l'implication de la **Société générale**, et en s'appuyant sur le

savoir-faire capitalisé sur le montage du fonds Eiffel croissance directe, selon la **même approche partenariale public-privé**,

L'association **Paris&Co** a été retenue pour concevoir et porter ce projet ambitieux. Sur les 80 candidatures 31 ont été retenues suite à la sélection menée avec les partenaires financiers. **A son ouverture en janvier 2018 le Swave accueille 20 start-ups**. D'ici la fin de l'année 35 pépites, françaises ou étrangères, seront accueillies. Pour Paris et sa région, **l'enjeu est crucial dans le cadre du positionnement de la France suite au Brexit**.



Fait marquant : le volet régionalisé du PIA3

Le volet régionalisé du PIA3 : une gouvernance Etat-Région.....

Début 2017 l'État a proposé aux Régions qui le souhaitent, au travers d'un « appel à candidatures régionalisation du programme d'investissement d'avenir (PIA) », de mettre en œuvre conjointement et de financer à parité des projets visant à poursuivre l'adaptation des entreprises françaises aux mutations de l'environnement économique global. **L'Île-de-France a répondu favorablement.**

Concrètement cela s'est traduit par la mise en place d'une gouvernance État-Région, puisque qu'une codécision du Préfet de Région et du conseil régional pour co-financement du 3^{ème} volet du PIA a été prise.

Au sein de la Loi de finances pour 2017, une enveloppe de 45 millions d'euros est réservée pour l'Île-de-France. Le conseil régional étant co-financeur sur ce volet, **une enveloppe de 90 millions d'euros au total sera disponible pour la région francilienne.**

Trois actions sont définies au sein de ce volet régionalisé : projets d'innovation (avec BPI), accompagnement et transformation des filières (avec BPI), et ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes (avec la CDC).

Un guichet de 20 M€ pour des aides à l'innovation en Île-de-France.....

Préparé en 2017 par l'Etat (Direccte) et la Région Île-de-France, **un appel à projets a été lancé le 20 mars 2018 pour des aides individuelles à l'innovation** des entreprises franciliennes, afin de développer l'emploi et la croissance.

L'appel à projets « **Innov'up Leader PIA** » vise à développer la croissance de PME et ETI franciliennes, en finançant leurs projets les plus innovants et porteurs d'impacts économiques et sociaux en Île-de-France, dont les coûts de développement sont *a minima* de 200 000 € par projet.

Le montant du soutien public sera compris **entre 100 000 € et 500 000 € d'aide par projet**

sélectionné, versé sous la forme de 2/3 de subvention et de 1/3 d'avance récupérable.

L'appel à projets s'adresse prioritairement aux PME dont les projets d'innovation contribuent au développement des sept filières stratégiques de la Région Île-de-France.

Des ETI pourront également être éligibles si leurs projets d'innovation s'inscrivent dans cinq thématiques spécifiquement ciblées : l'industrie du futur, la fabrication additive, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la robotique.

En savoir plus sur le [site de la Direccte, incluant le lien pour déposer son dossier](#)

Des appels à projets spécifiques pour la structuration de filières économiques.....

Le second volet régionalisé du PIA3 opéré par BPI, sur **l'accompagnement et la transformation des filières économiques**, fait l'objet quant à lui d'appels à projets plus ciblés sectoriellement.

Ce volet vise au soutien de filières stratégiques, avec des actions aidés jusqu'à une hauteur de 2 millions chacun (dont 50 % de subventions et 50 % d'avances récupérables).

Un premier appel à projets, lancé conjointement par l'Etat et la Région le 4 avril et dénommé « **SÉSAME Filières PIA** », vise à développer les compétences technologiques franciliennes au service des PME. L'appel à projets s'adresse ainsi prioritairement à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En savoir plus sur [l'AAP SESAM et candidater](#)

Fait marquant : les initiatives French Tech



Le territoire francilien est un moteur de la French Tech, et la Direccte a participé en 2017 au lancement de plusieurs initiatives tels que l'ouverture de la Station F, le French Tech Ticket et le French Tech Visa.

Ces initiatives, qui sont l'occasion d'échanges privilégiés avec la mission French Tech, sont souvent élaborées de façon pilote en Ile-de-France avant d'être étendue sur les « métropoles French Tech » dans les autres régions.

La présence de la Direccte à la Station F, pour l'accompagnement de start-ups

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture de la Station F, le plus grand campus de start-ups du monde, initié par Xavier Niel.

Au sein de la Station F, la Direccte (UR et UD 75) a participé à la définition et au lancement du programme « French Tech Central », mis en œuvre par la mission French Tech. French Tech Central rassemble 30 acteurs publics réunis au sein de la Station F avec un même objectif : faciliter la vie des startups, par des rendez-vous individuels et des sessions d'information collectives.

La **présence de la Direccte à la Station F** a été définie sur la base d'une permanence hebdomadaire, ouverte à toutes les start-ups. Celle-ci va permettre de développer l'expérience de la Direccte pour l'accompagnement des start-ups, en renforçant la connaissance de cette typologie d'entreprises et le lien avec les acteurs de la création d'entreprises.

En [savoir plus sur la French Tech Central, prendre RDV](#) et/ou [s'inscrire à une masterclass thématique hebdomadaire](#)

L'implication dans les programmes French Tech « Ticket » et « Visa »

Le pôle 3E de la Direccte Ile-de-France est particulièrement engagé dans les programmes French Tech « Ticket » (1^{ère} édition lancée en 2016) et « Visa » (initié mi-2017).

Le **French Tech Ticket** vise à sélectionner des entrepreneurs étrangers innovants à travers un concours international pour qu'ils viennent développer leur projet de création d'entreprise en France. L'Île-de-France accueille, près de 60% des projets sélectionnés, soit 89 lauréats. Une équipe de 11 chargés de mission « help desk » leur fournit un accompagnement individualisé dédié à leur accueil sur le territoire français.

Fort de son expérience et de sa connaissance des incubateurs partenaires, le pôle 3E a directement été impliqué dans la définition du programme **French Tech Visa « for Founders »**, initié en 2017.

Ce programme French Tech Visa permet la délivrance accélérée d'un Passeport Talent « projet économique innovant » et un accueil dans les locaux des incubateurs. Le pôle 3E est ici en première ligne puisqu'il valide le caractère innovant des projets économiques présentés par les candidats.

En [savoir plus sur les conditions et modalités de la French Tech visa for Founders](#) (résidents étrangers hors ou en France).

Plus d'informations sur le site internet de la Direccte Île-de-France <http://idf.directe.gouv.fr/>



pour recevoir dans votre boîte mail les publications qui vous intéressent :

@bonnez-vous

- la lettre d'information bimensuelle qui vous informe de l'actualité des entreprises, de l'emploi et de l'économie ;
- les publications concernant la thématique de votre choix : emploi, travail, développement économique, concurrence et consommation, statistiques, FSE.



DIRECCTE ILE-DE-FRANCE **Bilan juin 2017**
développement économique

Directrice de la publication : Corinne Cherubini

Rédaction et mise en page : Département développement économique compétitivité international (Déci) et unités départementales de la Direccte d'Île-de-France

Crédits photos : Direccte Île-de-France droits réservés et Institut Supérieur des Métiers

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France
19, rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers
Tél. 01 70 96 13 00